

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 DÉCEMBRE 2016**

Délibération
n° 2016.12.151.B

**Salle de spectacles
La Nef : contrat de
cession du spectacle
de "Breakbot"**

LE HUIT DÉCEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 décembre 2016**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Fabienne GODICHAUD, Bernard CONTAMINE

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 08 DÉCEMBRE 2016

**DELIBERATION
N° 2016.12.151.B**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : Monsieur BOUCHAUD

**SALLE DE SPECTACLES LA NEF : CONTRAT DE CESSION DU SPECTACLE DE
"BREAKBOT"**

Par délibération n° 91 du 7 juin 2012, le conseil communautaire a créé une régie dotée de l'autonomie financière en charge de la gestion de la salle de spectacles d'intérêt communautaire « La Nef ».

Pour la nouvelle saison, la Nef propose, dans le cadre du festival international de la bande dessinée (FIBD) le concert de BREAKBOT le 27 janvier 2017, artiste DJ porté par le label Ed Banger connu notamment pour le groupe Justice. Le montant du contrat de cession s'élève à 8 000 € HT non compris l'hébergement et la restauration.

Considérant que le concert proposé est conforme aux objectifs d'animation du territoire angoumois et de rayonnement culturel,

Je vous propose :

D'APPROUVER le contrat de cession de du spectacle de « Breakbot » passé avec la société Pluri Acts située 26 rue Danremont Paris 18^{ème}.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer le dit contrat,

D'IMPUTER la dépense au budget annexe « La Nef » - chapitre 011.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

19 décembre 2016

Affiché le :

19 décembre 2016